La genèse et l'évolution de l'affaire du Tonkin

I — LA GENÈSE

Après le prologue que fut l'expédition Garnier, l'affaire du Tonkin trouve son point de départ dans le traité du 15 mars 1874, signé entre la France et le royaume d'Annam. Le « traité Philastre » a été l'objet des pires attaques et rendu responsable de tous les maux.

En fait, complété par le traité de commerce du 31 août 1874, il présentait pour la France un double avantage : celui de sanctionner le règlement de l'équipée de Garnier, et d'en retirer trois bénéfices principaux : la reconnaissance — définitive — par Tu-Duc, de la cession de la Cochinchine (art. 5) ; un protectorat sur le royaume de l'Annam, bien que le mot ne soit pas prononcé (mais par l'art. 3 particulièrement, le royaume d'Annam s'engageait à conformer sa politique extérieure à celle de la France) ; enfin, l'ouverture du fleuve Rouge au commerce européen, jusqu'à la frontière de Chine, ainsi que l'ouverture de trois ports (Qui Nhon, Haiphong, Hanoi). Les historiens vietnamiens contemporains, quant à eux, jugent ce traité fort néfaste et portent un jugement sévère sur la cour de Hué, qui le signa : « Une fois de plus, la cour confirmait son rôle de serviteur des Français dans la répression contre le mouvement de résistance populaire. D'après ce traité, le Nam-ky (Cochinchine) était reconnu par la cour comme une colonie, et le Centre et le Nord (Annam et Tonkin) comme une demi-colonie française. Bien que cette domination n'ait pas été encore solide, notre Etat avait perdu une grande partie de ses droits fondamentaux, ce qui est le cas des Etats soumis à un protectorat »[1].

De 1874 à 1882, la politique française, en ce qui concerne le Tonkin, se définit par rapport au traité Philastre et à la façon de l'appliquer.

1. *Histoire moderne du Vietnam* par TRAN-VAN-GIAU, Dinh-Xuan-Lam, Nguyen-Van-Su, Hanoi, 1960, t. I, p. 260 (en vietnamien).

Revue Historique
no 500 - octobre - décembre 1971
pp. 377-408

1. — De 1875 à 1878 : l'abstention

Jusqu'en 1878, le gouvernement français l'interprète dans le sens du moindre engagement. En 1876, « la nouvelle ligne politique » du gouvernement envisage de retirer les escortes militaires des consuls et, à partir du 1er-1-1879, « nous cesserions d'entretenir des détachements armés dans les ports ouverts »[1], si toutefois on est satisfait de l'application du traité par la cour de Hué. Et Decazes précise, en 1877 : « Sous l'empire de ces préoccupations, nous avons renoncé à exercer ouvertement un protectorat qui était sans doute originairement dans les vues du négociateur français »[2].

Ainsi semblait s'esquisser un état de fait où la France se serait contentée, outre sa colonie de Cochinchine, d'avoir interdit aux puissances rivales la possibilité de prendre pied dans l'Empire d'Annam, et d'avoir obtenu l'ouverture à son commerce de trois ports et de la voie du Fleuve Rouge.

Mais une série de forces avaient été mises en mouvement : Du côté français, la volonté d'expansion commerciale ou militaire, dans certains milieux, ne se satisfaisait pas de cette situation. Du côté vietnamien, les coups portés à la monarchie de Nguyên allaient entraîner des courants contradictoires, mais l'un des plus forts fut celui de la résistance à la pénétration française, et, par ailleurs, l'affaiblissement de la monarchie allait faciliter les désordres intérieurs, créant de nouveaux problèmes.

A la suite de Dupuis, les voyages de reconnaissance au Tonkin et dans toute l'Indochine se multiplièrent.

Le plus important fut celui que fit Kergaradec en 1876. La remontée du Fleuve Rouge, réalisée facilement et rapidement par le consul français à Hanoi, eut évidemment un grand retentissement.

Il montrait la persistance de cette volonté — au moins, dans certains milieux — de faire du Fleuve Rouge une grande voie commerciale, même si, comme le reconnaissait l'amiral Lafont en 1878, « les sacrifices faits par nous dans les ports ouverts par le traité du 15 mars n'ont pas produit, pour notre commerce, les avantages matériels qu'on était en droit d'espérer »[3].

Mais, à l'inverse, une évolution avait eu lieu à la cour de Hué, où s'affrontaient des courants politiques opposés, principalement en ce qui concernait l'attitude à adopter vis-à-vis de la pénétration française.

Par un mouvement qui va aller en s'amplifiant jusqu'en 1884-1885, la cour de Hué va chercher à se rapprocher de la Chine pour faire contre-

1. Lettre du ministre de la Marine à l'amiral Duperré, gouverneur de la Cochinchine (1er-6-1876), Livre jaune, p. 55.
2. Decaze au ministre de la Marine, 7-9-1877, Livre jaune, p. 66.
3. Amiral Lafont, 21 mars 1878, Livre jaune, p. 79.

poids à la pression française. C'est ainsi qu'en 1877 une mission se rendit à Pékin pour apporter le tribut que l'Annam versait traditionnellement à la Chine, de temps à autre, mais qui, cette fois, prenait toute son importance, puisque la cour de Hué le maintenait malgré le protectorat de fait imposé par le traité de 1874. L'amiral Duperré, gouverneur de la Cochinchine, estimait pourtant « qu'il ne convenait sans doute d'attribuer aucune importance à cet acte de pure courtoisie »[1].

En 1878 eut lieu la révolte de Ly Hong Choi[2] (que les Vietnamiens appellent Ly Duong Tai). Général chinois révolté, Ly Duong Tai leva des troupes dans le Kouang Toung et, par le Kouang-si, pénétra au Tonkin dans la région de Langson. Il semble s'être présenté comme un descendant de la lointaine dynastie vietnamienne des Ly.

Voisin de la Chine, l'Empire d'Annam a subi à plusieurs reprises les contrecoups des troubles de Chine, tout particulièrement dans ces années 1860-1880, où la pénétration européenne en Chine provoqua directement ou indirectement de multiples désordres qui retentirent sur l'affaire du Tonkin.

L'écrasement des Taipings amena les bandes de Pavillons Noirs et Jaunes à s'installer dans la vallée du fleuve Rouge.

L'insurrection musulmane du Yunnan coupa, jusqu'en 1873, les voies d'accès du Yang-Tse-Kiang au fleuve Rouge et fournit l'occasion des voyages de Dupuis, en provoquant une ouverture momentanée de cette province vers le Sud-Ouest. Enfin, la révolte de Ly Duong Tai provoqua l'entrée des forces régulières chinoises sur le territoire vietnamien. En effet, les forces de l'armée régulière vietnamienne[3], qui avaient essayé de refouler les bandes de Ly Duong Tai, furent battues. Tu-Duc s'adressa alors à la France — en application du traité de 1874 —, et à la Chine pour l'aider en cette affaire. Le gouvernement de la Cochinchine envoya au Tonkin une compagnie, avec pour mission d'assurer la sécurité des concessions françaises[4]. La Chine, beaucoup plus fortement intéressée, envoya une armée qui, en juin 1879, écrasa et captura Ly Duong Tai. Coup double pour la cour de Pékin qui proclama dans le décret impérial du 11-12-1879 : « Le calme est rétabli chez ceux que notre investiture rend nos vassaux »[5].

1. Decazes à Montmorand, ministre de France en Chine, 30-5-1877, Livre jaune, p. 61.

2. Ly Hong Choi : les noms chinois seront transcrits dans l'orthographe donnée par les documents français de l'époque. Pour les mots vietnamiens les signes diacritiques ne sont pas indiqués.

3. Les documents français emploient le mot « Annam » dans un double sens : tantôt le mot désigne la province centrale (Trung Ky) du Vietnam, tantôt le royaume tout entier. Pour éviter cette confusion, on désignera par le mot « Vietnam » le pays tout entier, ce qui n'est d'ailleurs pas un anachronisme.

4. Lettre de Waddington à Montmorand, 26-12-1878, Livre jaune, p. 87.

5. Cf. CORDIER, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, II, 289.

En France, la pression des cercles intéressés au Tonkin continua à se développer. L'anarchie grandissante à la suite de l'installation de Ly Duong Tai dans toute une partie de la haute région leur fit espérer une conquête très facile, couverte par le prétexte de ramener l'ordre nécessaire à l'application correcte du traité de 1874. Et cette conquête apparaissait d'autant plus urgente que l'influence chinoise se renforçait tant à la cour de Hué que sur le terrain, au Tonkin.

Avant même que le personnel républicain n'accède au pouvoir, mais à un moment où, déjà, il exerçait une influence importante, les autorités françaises commencèrent à modifier leur attitude en ce qui concerne le Tonkin. Le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Lafont, insistait sur l'anarchie et l'impuissance des autorités annamites et chinoises au Tonkin et en Chine, et l'amiral Pothuau, ministre de la Marine, se demandait : « Ne devons-nous pas saisir avec empressement l'occasion... pour sortir d'une situation où notre dignité peut se trouver compromise ?... Il faut en faire sortir l'établissement de notre protectorat effectif... » Il est vrai que c'était le 30 décembre 1878[1], à un mois de la démission de Mac-Mahon.

2. — *De 1879 à 1882 : vers l'intervention*

En février 1879, l'arrivée à la Marine de l'amiral Jauréguiberry dans le ministère républicain Waddington accéléra cette évolution. Dès le 13 mai, Le Myre de Vilers fut nommé gouverneur de la Cochinchine. Il résumait ainsi la situation : « Ou établir franchement et nettement notre protectorat sur le Tonkin ou réduire notre action à de simples institutions consulaires »[2]. C'est cette dernière solution qu'avait choisie Decazes en 1876, en fixant la date de 1879 pour achever de retirer les forces armées françaises du Tonkin.

Cependant, à l'arrivée de Le Myre, la situation avait changé : Ly Duong Tai avait été écrasé et l'ordre régnait de nouveau, à peu près, dans l'Empire d'Annam.

Le 1er octobre, Jauréguiberry avait arrêté son plan et le soumit à Waddington, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères[3] :

Pour établir un protectorat effectif, on profitera des désordres au Tonkin qui empêchent la navigation sur le fleuve Rouge, donc l'application du traité de 1874, pour mettre le roi en demeure de les faire cesser. Constatant son impuissance, « nous signifierons notre intention d'agir

1. Pothuau à Waddington, 30-12-1878, Livre jaune, p. 96.
2. Lettre de Jauréguiberry à Waddington, 1er-10-1879, Livre jaune, pièce 53.
3. Ministère Waddington, 4-2-1879 du 26-12-1879.

directement en ce sens et de purger le pays des bandes de pillards dont il est infesté. Une expédition serait alors nécessaire... »[1].

Jauréguiberry prévoyait 3 000 hommes d'infanterie de marine et autant de troupes annamites.

C'est, dès octobre 1879, le scénario de 1882 qui justifiera l'envoi de Rivière mais, en 1879, un véritable corps expéditionnaire est prévu pour l'opération. Le gouvernement ne suivit pas Jauréguiberry et s'en tint à la conception d'une simple police des embouchures du fleuve Rouge[2].

Quelques mois après, Freycinet, le nouveau président du Conseil[3], se ralliait aux thèses de Jauréguiberry, qui avait conservé le portefeuille de la marine.

Bourée, qui venait d'être nommé à la Légation de France en Chine, était chargé, au passage, d'apporter à Le Myre de Vilers le plan mis au point : une forte démonstration navale sur Hué pour imposer un ultimatum à la cour vietnamienne et l'occupation de la vallée du fleuve Rouge, par un coup de main exécuté par des troupes françaises en petit nombre, sans but d'annexion[4].

Freycinet avait l'intention de faire accepter ce plan en septembre, mais c'est alors qu'il fut renversé. Le premier cabinet Ferry (23-9-1880 au 10-11-1881), avec l'amiral Cloué à la marine, limita l'intervention aux propositions antérieurement prévues.

Cependant, tous ces projets étaient connus et précipitaient le rapprochement Chine-Vietnam. En décembre 1880, une nouvelle fois, un ambassadeur vietnamien vint à Pékin pour apporter le tribut traditionnel. Bourée signalait que, sous le couvert des réceptions protocolaires, se poursuivait une autre négociation destinée à demander l'aide de la Chine.

Précisément, le 10 novembre 1880, de Saint-Pétersbourg, le marquis Tseng envoya à Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, une lettre où, pour la première fois, était formulée très nettement la thèse chinoise que les affaires tonkinoises regardaient la Chine au premier chef et qu'elle ne permettrait pas l'occupation française. « Le gouvernement chinois ne saurait regarder avec indifférence des opérations qui tendraient à changer la situation politique d'un pays limitrophe comme le royaume du Tonkin, dont le prince a reçu jusqu'à présent son investiture de l'empereur de Chine... »

C'est, comme dit Cordier, la transformation de la question annamite en une question chinoise.

Le premier gouvernement Ferry en tira une double conclusion appuyée

1. Jauréguiberry à Waddington, 1-10-1879, Livre jaune, p. 53.
2. Freycinet à Jauréguiberry, 26-7-1880, Livre jaune, p. 156.
3. Ministère Freycinet, 28-12-1879 du 19-9-1880.
4. Cordier, *op. cit.*, II, 308.

notamment sur les avis de Bourée et de Le Myre de Vilers : « En revendiquant l'application du traité de 1874, agir très fermement du côté de Hué, et éviter soigneusement toute affaire avec la Chine. »

Le 21 juillet 1881, un crédit de 2 millions et demi était voté par le Parlement pour permettre « d'exercer une action efficace sur le gouvernement annamite », et Le Myre de Vilers, rentrant de congé en septembre, recevait l'instruction de « relever le prestige de l'autorité française amoindrie par nos hésitations et nos faiblesses et, cependant, se garder avant tout de se lancer dans les aventures d'une conquête militaire... », ce qui se traduisit par le plan suivant : parler fort à Hué en s'appuyant « sur une manifestation matérielle qui n'ait nullement le caractère d'une action militaire... et, au besoin, appuyer la démonstration d'un léger accroissement des garnisons de Hanoi et de Haiphong, accroissement que la Cochinchine pourra fournir, sans compromettre sa sécurité... »[1].

Ce laborieux compromis où s'équilibraient, sur le papier, deux politiques opposées, pouvait permettre, *a posteriori*, toutes les justifications. Il s'éclaire cependant, *in fine*, par cette indication : « Il n'est pas douteux que vous ne trouviez ensuite un motif pour remonter le fleuve. Le développement de notre action dans cette direction rencontrera d'autant moins de résistance que vous ferez en sorte qu'il tourne au profit de la sécurité des populations et du commerce... » L'expédition Rivière trouva là son origine, et elle supportera tout au long le poids des contradictions dont ce plan est la résultante.

Le « motif » pour remonter le fleuve fut vite trouvé. Dès octobre, les Pavillons-Noirs arrêtaient et maltraitaient deux Français, Courtin et Villeroy, qui faisaient une expédition dans la haute région. Le Myre de Vilers s'empara de cette affaire pour dérouler le plan prévu : des plaintes furent adressées à la cour de Hué, qui se contenta de répondre qu'on éloignerait les Pavillons-Noirs, mais qui refusa de les chasser : « Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de mettre nos troupes à l'abri d'une surprise et j'ai décidé que la garnison de Hanoi serait doublée »[2].

Le 14 janvier, Le Myre de Vilers parle de cette opération à Rivière qu'il va nommer pour en prendre la tête, de préférence à d'autres officiers qui semblaient plus désignés pour cela, mais dont il redoute les plans de conquête depuis longtemps mûris. Le 16 janvier, il avertit Rouvier, ministre du Commerce et des Colonies : « Il n'y aura pas d'opération militaire, je prendrai seulement des mesures « préventives ». » Le 17, il rédige les instructions à Rivière. Mais le même jour, un télégramme de Gougeard, ministre de la Marine, suspend l'opération.

1. Livre jaune, septembre 1881, p. 93.
2. Instructions de Le Myre de Vilers à Rivière, Saigon, 17 janvier 1882, Livre jaune, p. 102, Annexe II.

Le « Grand Ministère », en effet, a d'autres vues qu'une affaire ainsi réduite. Il a fait préparer en grand secret une expédition complète placée sous le commandement de l'amiral Pierre, nommé commandant des Forces de Terre et de Mer en Cochinchine. On n'attendait, à Toulon, que l'ordre du départ quand Gambetta fut renversé[1].

Le retour au pouvoir de Freycinet avec Jauréguiberry à la marine permet à Le Myre de Vilers de reprendre son plan.

Ce plan ne prévoit pas d'expédition militaire, puisqu'il n'y a « aucune force capable de nous résister. C'est politiquement, administrativement, pacifiquement et progressivement qu'il faut opérer et, pour cela, il faut occuper ce que l'on peut garder et se tenir à l'abri de toute surprise »[2]. Trois compagnies d'infanterie de marine détachées à Saigon suffiront, en renfort de celles cantonnées au Tonkin. Ce plan fut approuvé par le gouvernement, mais avec deux restrictions en sens opposé qui soulignent son caractère de compromis et l'opposition constante de politique entre la Marine et les Affaires étrangères.

Jauréguiberry fit remarquer que prévoir trois compagnies pour maintenir l'ordre dans un pays de douze millions d'habitants, troublé depuis longtemps, était manifestement insuffisant. Il accepte cependant « sous ces réserves et provisoirement », ce qui laisse penser que la Marine est bien persuadée qu'une fois engagée, l'affaire nécessitera des effectifs beaucoup plus importants, comme elle l'avait elle-même proposé[3].

Inversement, Freycinet bute sur le mot « administrativement » : « Notre action, en effet, me paraît devoir être localisée avec soin et ne saurait s'exercer par aucune prise de possession, même mitigée et administrative, des villes et provinces annamites »[4].

Remarquons, en outre, que ce plan est un compromis entre les deux plans précédemment exposés : Du plan de Jauréguiberry de 1879, il retient le côté unilatéral de l'action au Tonkin, sans démonstration du côté de Hué, mais il n'est pas assorti des forces prévues alors (envoi de 3 000 hommes). Du plan de 1880, il garde l'idée du « coup de main » exécuté avec des forces faibles dans la vallée du fleuve Rouge mais, en 1880, le point essentiel était la pression sur Hué pour imposer la reconnaissance d'un protectorat effectif. Quels étaient donc le sens et la limite de la mission de Rivière.

Il est difficile de le savoir, car ses instructions contradictoires reposent sur des postulats qui s'avéreront faux. De plus, comme il faut plus de huit jours pour communiquer de Hanoi à Saigon, Rivière sera en fait le seul à décider.

1. *Mémoires* de Bernard Lavergne, p. 149.
2. Jauréguiberry à Freycinet, 4 mars 1882, Livre jaune, pièce 103.
3. *Ibid.*
4. Freycinet à Jauréguiberry, 16 mars 1882, Livre jaune, pièce 105.

Certes, ses instructions précisent :

« Le gouvernement ne veut, à aucun prix, faire à 4 000 lieues de la France une guerre de conquête qui entraînerait le pays dans de graves complications..., aussi bien la mesure que nous prenons aujourd'hui est-elle essentiellement préventive. Vous devez donc n'avoir recours à la force qu'en cas d'absolue nécessité. »

Mais, contradictoirement, on lui prescrivait d'établir un poste fortifié à l'embouchure de la rivière Claire : « Incontestablement, les autorités annamites auxquelles nous nous adresserons pour obtenir la cession du terrain feront des observations, demanderont à en référer à Hué et chercheront à gagner du temps ; vous passerez outre lorsque le moment vous paraîtra venu. » Et plus loin : « Il est possible que votre présence seule provoque un mouvement insurrectionnel de la population, vous aurez grand soin de ne pas vous y associer sans m'en avoir référé. »

Il est donc possible d'interpréter de deux façons opposées de telles instructions : ou bien l'on retient en premier lieu les conseils de prudence, on agira pacifiquement, politiquement, on se réduira à augmenter les forces consulaires qui existent depuis le traité de 1874. Ou bien l'on met en avant la volonté d'établir, contre les autorités annamites, un nouveau poste, en remontant le fleuve et la possibilité de s'associer à un mouvement destiné à chasser l'autorité de Tu-Duc du Tonkin, auquel cas on est parti pour une conquête que l'on aura à organiser « administrativement ».

Mais cette ambiguïté — qui existe au niveau gouvernemental comme au niveau des ordres du gouverneur de Cochinchine — repose sur un double postulat qui va s'avérer faux à échéance plus ou moins rapide. D'une part, Le Myre de Vilers affirme : « J'ai tout lieu de croire que vous ne rencontrerez aucune opposition sérieuse », or, la résistance sera immédiate et ira en se développant. D'autre part, tout le plan repose sur l'hypothèse que la Chine ne dira rien devant cet acte de force de la France ; ce qui ne fut pas.

3. — De 1882 à 1883 : l'expédition Rivière

Il n'est pas dans notre propos de raconter l'expédition Rivière, mais de marquer les faits et les étapes qui jalonnent l'évolution de la situation jusqu'au point où elle se trouvera en mai 1883, au moment où Rivière est tué et où les crédits sont votés pour une opération de la plus grande envergure.

Parti de Saigon le 26 mars, Rivière arriva le 1er avril à Haiphong, le 2 à Hanoi. Le 25, la citadelle était prise. La mission de Rivière se

trouvait ainsi engagée dans une voie qui démentait au moins tout un aspect des instructions qui lui avaient été remises.

Que s'était-il passé ?

L'explication qu'en a donné Rivière lui-même, dans ses deux longs rapports à Le Myre de Vilers, a été reprise d'une façon quasi générale, sans contestation[1].

« Dès les premiers jours de mon arrivée à Hanoi, en constatant les préparatifs de défense, chaque jour plus sérieux, que faisait la citadelle, je dus me préparer de mon côté à agir... »

De plus, le prince Hoang Ke Viêm, commandant en chef des troupes vietnamiennes au Tonkin, concentrait ses troupes à Sontay et faisait appel aux Pavillons-Noirs. La thèse de Rivière est donc qu'il dut agir rapidement et que, prenant par surprise la citadelle, il pouvait retourner la situation à son profit avant que les forces adverses aient fait leur jonction.

Est-ce exact ? Le coup de force contre la citadelle — si parfaitement contraire à la lettre de ses instructions — était-il devenu inévitable ? On peut en douter à la lecture des documents français et vietnamiens.

Des lettres et rapports de Le Myre de Vilers, il ressort que, « à la dernière heure, le commandant Rivière s'est laissé impressionner par son entourage qui, permettez-moi l'expression, ne rêve que plaies et bosses »[2].

Il revient sur ce sujet quelques semaines plus tard, après la prise de la citadelle, en écrivant à Rivière : « Je sais qu'à Hanoi et Haiphong, on se montre fort impatient. On parle de prestige détruit parce que nous ne marchons pas en avant, que chaque jour vous ne prenez pas une citadelle ou que vous ne gagnez pas une bataille rangée... »[3].

Quels étaient ces éléments qui poussaient à une politique plus violente ?

Très certainement les missionnaires, la majeure partie des quelques fonctionnaires et commerçants installés à Hanoi et Haiphong, enfin les militaires de l'entourage direct de Rivière.

Les missionnaires ont constamment plaidé la cause d'un Tonkin tout prêt à se révolter contre la monarchie Nguyên et à se jeter dans les bras de la France. Mgr Puginier a exercé une action persévérante en ce sens. Aussi les autorités responsables françaises ont-elles été amenées à réagir, d'une part parce qu'elles soupçonnaient plus ou moins la fragilité de cette thèse, et d'autre part parce qu'elles voulaient rester maîtresses des décisions. C'est ainsi que Le Myre de Vilers, transmettant à Paris une pétition de chrétiens tonkinois demandant l'intervention française, écrivait en décembre 1881 : « Ce ne sont pas les pétitions de quelques

1. Rapports Rivière, 27 avril et 13 mai. Archives du ministère des Affaires étrangères, 1882, p. 180 à 202, *Mémoires et documents*, Asie.
2. Lettre de Le Myre de Vilers à Jauréguiberry, 27 avril 1882, *ibid.*
3. Le Myre à Rivière, 23-5-1882, Annexe II, n° 132, Livre jaune.

chrétiens tonkinois qui doivent hâter l'heure où nous jugerons notre intervention nécessaire »[1], et, en janvier 1882, il précisait : « Nous pouvons garder une entière liberté d'action, à condition de ne pas fomenter la révolte et d'éviter de nous compromettre dans des négociations ténébreuses avec les mécontents »[2]. Rivière eut soin de prévenir de ces dispositions le P. Landais, curé de Hanoi, puis Mgr Puginier, venu tout exprès de sa mission de Ke-So pour le visiter et qui repartit fort mécontent[3]. Néanmoins, la pression du milieu missionnaire ne pouvait pas ne pas exister. Ce n'est que par les missionnaires et leurs fidèles vietnamiens qu'ils étaient renseignés et aidés (par exemple, le balisage du cours du Day par le P. Six, curé de Phat-Diem)[4].

La pression du milieu des fonctionnaires et des militaires a été plus directe. De Marolles note qu'entre le 16 et le 20 avril, la décision de prendre la citadelle a été le résultat des conversations prolongées entre le commandant Rivière et deux interlocuteurs qui le poussèrent aux solutions de force : de La Mure, commandant du « Drac » et Kergaradec, consul à Hanoi. Celui-ci était très lié au groupe de pression qui poussait depuis longtemps à la conquête ; sa remontée du fleuve Rouge, en 1876, avait été une étape importante de la question du Tonkin. Faut-il croire Douville-Maillefeu qui le dépeignait comme « un chevalier d'aventures qui ne paie pas ses dettes, exécuté au Cercle national »[5] ? Peu importe. En tout cas, il pensait depuis longtemps à s'emparer de la ville, puisqu'il avait pris des contacts à cet effet auprès d'un des hauts mandarins vietnamiens.

Par ailleurs, quelle était l'intensité de la menace que faisaient peser sur les Français les renforts amenés dans la citadelle et les mesures prises par les autorités vietnamiennes locales ?

Le Myre de Vilers remarque qu'il est un peu étrange de crier à la provocation devant des mesures de défense bien légitimes : « Un peu plus, la concentration des contingents serait considérée comme un *casus belli* et cependant notre attitude se justifie parfaitement. »

En effet, le caractère uniquement défensif de ces préparatifs est attesté par le gouverneur de Hanoi, Hoang Dieu, dans la dernière lettre qu'il écrivit au roi, juste avant de se suicider, après la prise de la citadelle[6].

« C'est depuis trois ans que j'ai reçu cette mission. J'ai entraîné les

1. Le Myre à Marine, 21-12-1882, Affaires étrangères, p. 132.
2. Le Myre à Rouvier, 18-1-1882, Affaires étrangères, p. 139.
3. De Marolles, *Revue des Deux Mondes*, 1929. De Marolles, jeune officier, avait accompagné Rivière au Tonkin et tenu un journal qu'il publia en 1929, alors qu'il était devenu vice-amiral.
4. *Ibid.*
5. *Mémoires* de Bernard Lavergne, p. 190.
6. Trân tinh biêu (Lettre-Testament) de Hoang Dieu, in *Hop Tuyên Tho Van Viet Nam*, t. 4, p. 108 (traductions de l'auteur).

soldats, fortifié la cidatelle et le camp. Je n'avais pas seulement le souci de consolider les frontières, mais en même temps de prendre des précautions contre le cœur félon de l'ennemi. Et pourtant : le nid de l'oiseau a bien été fortifié, mais c'est le cœur du fauve qui provoque le drame. Le deuxième mois de cette année, quatre bateaux à vapeur des Français sont venus se concentrer, leurs postes militaires ont reçu d'importants renforts. L'armée ennemie faisait mouvement et le cœur du peuple en tremblait. Je me permettais de penser que la citadelle de Hanoi était la gorge du Tonkin, que c'était une région très importante de notre patrie. Si un jour la citadelle s'écroule comme de la terre qui se désagrège, alors les provinces disparaîtront les unes après les autres, comme des tuiles détachées. J'étais donc très inquiet. D'extrême urgence, je donnais des ordres aux diverses régions, je présentais une requête à la cour, je demandais qu'on m'envoie des renforts qui, par chance, pouvait encore arriver à temps... »

Cependant, même cette simple volonté de défense était blâmée par la cour.

« Mais alors plusieurs lettres de la cour me furent envoyées : on me reprochait d'amener l'armée comme une menace, on me punissait pour ces travaux de défense inopportuns.

« Respectueusement, je lus les ordres, je sentis qu'ils étaient très rigoureux. Le peuple et les mandarins étaient au désespoir, il était aussi difficile d'avancer que de reculer. Je sais bien que je n'ai pas assez de capacité pour décider par moi-même, et que je ne suis « pas un grand mandarin ». Pour pouvoir faire mon devoir en sortant de mon domaine, je me soumets donc craintivement, ayant l'habitude de ne pas refuser le sentiment des Anciens qui révéraient le roi. »

En effet, le sous-secrétaire d'Etat aux Finances du gouvernement de Hué[1], ancien consul à Saigon et bien connu de Le Myre de Vilers, avait été envoyé auprès du gouverneur de la Cochinchine quand Hué apprit l'expédition Rivière.

« Il a fini par comprendre que mes préoccupations provenaient surtout de mon désir de ne pas en venir à l'action militaire, et il m'a demandé l'autorisation d'écrire le soir même à son gouvernement pour l'inviter à licencier une partie des milices et à calmer le zèle intempestif du gouverneur de Hanoi »[2].

A Hué, Rheinart, le chargé d'affaires, agissait dans le même sens et constatait la bonne volonté du gouvernement vietnamien, mais il pensait

1. Il est évident que de tels titres sont fort approximatifs. On les a conservés puisqu'ils sont employés ainsi dans les documents français de cette époque. Le Myre de Vilers à Jauréguiberry, Saigon, 27-30 avril 1882, Archives Affaires étrangères, 1882, p. 203.

2. *Ibid.*

que les ordres étaient partis trop tard. En fait, la lettre de Hoang Dieu montre qu'il n'en était rien. Hoang Dieu avait bien reçu les ordres, mais il n'avait pas immédiatement désarmé la citadelle, ce qui était normal.

Mais du côté français, où l'on pouvait cependant avoir quelques renseignements, on n'a pas attendu pour savoir comment évoluerait la situation, et l'ordre d'attaque fut donné.

Enfin, moins qu'aucun autre, Kergaradec ne pouvait ignorer que les mandarins vietnamiens ne formaient pas un bloc compact décidé à se battre.

En effet, « avant notre arrivée, note de Marolles, le consul avait réussi à s'entendre avec le chef de la Justice, le Quan-An, auquel sa parenté royale[1] donnait de l'influence. Cet homme jeune, intelligent, convaincu que ses compatriotes ne pouvaient lutter contre nous, s'était laissé aller à écouter Kergaradec lui dire qu'en cas d'occupation de la citadelle, il devait prendre le gouvernement sans ordre de Hué[2].

Ce que confirment les textes vietnamiens.

Voici comment Ton That Ba est présenté dans le poème anonyme : *Le chant de l'énergie de Hanoi*, rédigé à l'automne 1882[3] :

« Et voici Ton That Ba, le juge, frange d'or et feuille de jade,
comme en ont depuis toujours les parents du roi, car il est à la
fois de la famille royale et grand mandarin.
Ne devrait-il pas employer tout son talent à servir le pays
Et il a osé vendre la magnifique Thang Long[4]
Il n'a pas rempli son serment
Et cependant il ramène encore sa face dans le monde
Ayant des intelligences chez l'ennemi, il a préparé ses plans
Sous prétexte de pourparlers, il sort
Que de malignité, que de talent
Esquivant ses responsabilités, poussant les autres par des détours
Il offre ses services pour l'intérim dans la capitale. »

Si Tôn Thât Ba semble être, comme le note de Marolles, « le seul haut mandarin à ne pas avoir été entièrement loyal à son souverain », à ce moment-là, il apparaît que dans l'état-major de Hoang Dieu les partisans de la résistance n'étaient pas très nombreux.

« Chaque jour, avec d'autres officiers, nous tenions conférence. L'un déclarait qu'il fallait ouvrir les portes pour que les ennemis puissent

1. Ce Quan-An s'appelait Tôn Thât Ba, ce qui indique (Tôn Thât) qu'il était de la famille royale.
2. De MAROLLES, *Revue des Deux Mondes*, 1929.
3. Ha thanh chinh khi ca, dans *Hop Tuyên-Tho Van*, Vietnam, t. 4, p. 132.
4. Thang Long, nom ancien de Hanoi.

entrer librement. L'autre disait encore de retirer les troupes pour leur ôter tout soupçon.

« Mais de telles choses, quand bien même on me briserait les os et écraserait ma chair, je ne pourrais jamais me résigner à les accomplir. Je n'avais pas encore décidé de ce que nous allions faire, quand l'ennemi rompit les accords. Le septième jour de ce mois, immédiatement après avoir envoyé un ultimatum, ils lancèrent l'attaque... »[1].

On comprend mieux alors les récits vengeurs des poèmes populaires sur la chute de Hanoi, montrant la fuite honteuse de toute une partie des chefs ; et ceci explique, pour une part importante, la facilité des succès français.

Mais alors où était ce grand danger qu'il fallait conjurer par la prise de la citadelle, en contrevenant gravement à la lettre des instructions ?

Quelle répercussion allait avoir l'événement ? Dans quel sens allait-il être exploité ?

Du côté de la petite colonie de Français installés au Tonkin et des missionnaires, on poussait à en faire le premier pas vers la conquête complète. Nous venons de voir comment Le Myre de Vilers mit en garde Rivière contre ces pressions. Même après la prise de la citadelle, il n'était pas question de recommencer l'expédition Garnier. Dès le mois de juillet, Kergaradec abandonna la partie et rentra en France.

Certes, les échanges de lettres entre Le Myre de Vilers et le gouvernement (avec Jauréguiberry surtout) font ressortir allègrement la facilité de l'exploit et l'entrain des troupes. Mais à Saigon et à Hué, on allait s'efforcer de clore ce que Le Myre de Vilers appela bientôt « l'incident de Hanoi », en profitant du succès pour donner aux négociations avec la cour de Hué une allure plus rapide. Rheinart, tout particulièrement, fut loué par Freycinet d'avoir senti « tous les inconvénients que présentait actuellement une guerre avec l'Empire d'Annam et d'avoir mis tout en œuvre pour empêcher le conflit local qui avait éclaté à Hanoi de dégénérer en un conflit entre les deux Etats[2] ».

En effet, les réactions à la cour de Hué furent très vives.

Pendant quelques jours, on crut à la guerre et des préparatifs militaires furent activement poussés, aide fut demandée à la Chine. Rheinart en fut averti par un prince royal[3]. Puis la prudence reprit le dessus, teintée de mépris pour ces Occidentaux violents et puérils : « Ils ne se seraient pas comportés autrement s'ils nous avaient tenus pour des gens ayant la manie d'enlever une citadelle tous les neuf ans pour la rendre aussitôt après et dont il faut savoir supporter les crises »[4].

1. Lettre-testament de Hoang Dieu.
2. Lettre de Freycinet à Bourée, 7-7-1882, Livre jaune, pièce 123.
3. Rheinart à Le Myre de Vilers, 14 mai 1882, Livre jaune, pièce 119, Annexe II.
4. *Ibid.*, Rheinart à Le Myre de Vilers.

La citadelle de Hanoi démantelée fut rendue, sauf la pagode royale.

Un haut fonctionnaire, ancien gouverneur de Hanoi, Trân Dinh Tuc, vieillard conciliant, dit de Marolles, fut envoyé avec le titre de plénipotentiaire et arriva à Hanoi sur le *Parseval* battant pavillon français.

Le plénipotentiaire en second était Nguyên Hu'u Do, qui fera une brillante carrière en collaborant étroitement avec les autorités françaises.

A la cour, le parti de la paix et de l'entente avec la France l'emportait. Ordre fut donné aux autorité provinciales d'arrêter les travaux de barrage des voies fluviales et la levée de la milice ; à Hoang Ke Viem de s'éloigner du delta et aux Pavillons-Noirs de regagner la haute région.

Du côté chinois aussi la prise de la citadelle d'Hanoi avait provoqué des réactions. Le marquis de Tseng protesta en faisant valoir en termes vifs toutes les raisons qu'avait la Chine de s'intéresser au Tonkin. Mais au Tsong Li Yamen, l'apaisement l'emporta assez aisément. Bourée donna l'assurance que rien ne menaçait l'autonomie du roi d'Annam et il concluait pour Freycinet : « On sera très philosophe à Pékin sur ce que nous croirons devoir faire au Tonkin, pourvu que nous ménagions des susceptibilités qui semblent avoir nul souci de devenir agressives »[1].

De son côté, le gouvernement français avait tout lieu de se réjouir de l'apaisement. Il était engagé dans l'affaire d'Egypte, qui prenait un tour dramatique en juillet avec les massacres d'Alexandrie et le problème de l'intervention armée. On aurait mal compris que le cabinet Freycinet s'abstînt en Egypte, où les intérêts engagés étaient très importants et poussât à la guerre au Tonkin.

Cependant, au cours de l'été, la situation se détériora rapidement. Tout y concourait.

Du côté français, le ministère Freycinet tomba le 29 juillet précisément sur les affaires d'Egypte. Il fut remplacé par le ministère Duclerc de nuance nettement plus « gambettiste ».

Au Tonkin, les mesures d'apaisement se heurtaient à de nombreuses difficultés.

Du côté français, on avait refusé de rendre la Pagode Royale qui se trouve à l'intérieur de la citadelle. On n'avait en vue que les problèmes stratégiques, sans se rendre compte de ce qu'avait d'intolérable ce casernement de troupes dans le lieu consacré à la fois au ciel et au roi qui est l'intermédiaire entre ses sujets et le ciel. On voit l'expression de ces sentiments dans ce passage du *Chant de la chute de la capitale* :

Au temple du ciel assis sur le trône d'or
des Français faisaient ripaille avec des filles.
Les pagodes et les temples qui se trouvaient un peu partout

1. Bourée à Freycinet, 14 mai 1882, Livre jaune, pièce 124.

en quoi gênaient-ils les Français et pourtant ils les détruisaient de fond [en comble.
La statue du Génie du Trésor avait cessé d'être chose sacrée
Les Français la jetèrent au feu par dérision[1].

Du côté vietnamien, au Tonkin, de nombreux mandataires s'étaient refusés à pratiquer la politique de conciliation de la Cour, transmise par le vieux Trân Dinh Tuc. Hoang Ke Viem, parent du roi et maître depuis de nombreuses années des provinces du Nord, se refusait à obéir. Les gouverneurs de Nam Dinh, Sontay, Bacninh n'exécutaient pas les mesures de désarmement prescrites. La population elle-même était hostile. Le ministre des Affaires étrangères de la Cour faisait état de ce « mécontentement » général de la population tonkinoise, lequel se manifeste aussi bien chez les femmes que chez les enfants. Tous désirent la guerre et cela témoigne de leur amour et de leur fidélité à la patrie, amour que tous les peuples ont au cœur »[2]. Chantage officiel ? Les textes populaires rendent le même son :

« La population dispersée demande à tout moment : « Y a-t-il des forces « qui vont contre-attaquer les Français ? » On répète : « Le mandarin « Hoang, général en chef, attaque. Les Pavillons-Noirs ont fait jonction « avec les forces de Sontay Hung Hoa. On met en état les bouches à feu, « les armes. Le sacrifice au drapeau accompli, on mettra tout de suite « les troupes en mouvement. »

« Des bruits plus ou moins vagues courent dans le peuple.

« Demain, après-demain, le Grand Dignitaire sera de retour

« On a les yeux rouges comme ceux de l'ablette à force d'attendre »[3].

A la cour de Hué, Rheinart fit savoir, dès juillet, qu'un revirement complet avait eu lieu[4]. Le retour d'influence de Nguyên Vân Tuong se manifesta notamment par l'arrestation de Tôn Thât Ba, coupable d'avoir accepté la restitution de la citadelle sans la Pagode Royale[5], et des difficultés grandissantes pour le chargé d'affaires français qui était un de ses ennemis personnels.

Le Myre, qui avait préparé un projet de convention additionnelle au traité de 1874, télégraphia le 6 août : « Ne déposez pas convention au Parlement, situation changée. » Est-ce sous l'effet uniquement des revirements à Hué ou Le Myre tint-il compte des possibilités nouvelles qu'offrait le nouveau gouvernement Duclerc ? N'écrit-il pas le 17 juillet : « Cette nouvelle attitude (de la cour de Hué) me force à

1. Ha Thanh Thât Thu ca dans HOP TUYÊN, *op. cit.*, p. 135, id.
2. Lettre au gouverneur de la Cochinchine, 5-7-1882, Livre jaune, Annexe II.
3. Ha Thanh Thu ca, in HOP TUYÊN, *op. cit.*
4. Le Myre de Vilers à Jauréguiberry, 17-7-1882, Livre jaune, pièce 127.
5. De MAROLLES, *op. cit.*

revenir à la ligne de conduite que je m'étais tracée et dont je ne m'étais départi que sur les instances de notre représentant (Rheinart) »[1].

Bientôt, il se prononça pour une occupation en force du Tonkin. En octobre, Jauréguiberry reprit ses projets de 1879 et de 1880 : « Il faut agir pour établir officiellement notre protectorat et l'entourer de garanties matérielles qui doivent en être la conséquence, pour assurer notre domination au Tonkin et fermer les frontières aux incursions des bandes irrégulières chinoises, (il faut) la présence permanente de 3 000 hommes de troupes françaises et d'un pareil nombre de troupes indigènes »[2].

Le plan reprenait celui de 1880 : l'Envoyé extraordinaire à Hué imposera « l'introduction du mot « Protectorat » dans le traité ».

Sans attendre le résultat des négociations, on fera à Hué une « démonstration assez imposante », et la garnison de Hué sera portée à 300 hommes.

Pendant ce temps, des troupes et six navires seront envoyés au Tonkin. Quant à la Chine, on s'efforcera de « déterminer son abstention ».

Le 21 octobre 1882, le gouvernement accepta la ligne politique que lui proposa Jauréguiberry. Le 14 novembre, Duclerc fit savoir à Jauréguiberry qu'il approuvait son plan.

Mais il y avait des résistances au sein des sphères officielles françaises. En premier lieu, Grévy, Président de la République, ne voulait pas de conquête au Tonkin. Il critiqua le texte que Jauréguiberry soumit au Conseil des Ministres et Jauréguiberry jeta son projet au feu. « Il se mit à rédiger sa démission, mais comprenant que je l'avais acceptée, il la mit dans sa poche... »[3], dit Grévy au cours d'un déjeuner à l'Elysée.

Or, entre-temps, l'affaire s'était transformée, car la Chine était aussi partie prenante de fait dans cette affaire.

A partir de la fin de l'été, les bruits de préparations militaires du côté chinois furent mentionnés dans les correspondances officielles françaises : envoi d'une flottille chinoise dans le golfe du Tonkin, augmentation des garnisons à la frontière du Tonkin, etc. Ils furent jugés assez inconsistants par le gouvernement français qui n'en tint aucun compte dans ses calculs, puisque c'est à ce moment que Jauréguiberry mit au point son plan d'intervention en force au Tonkin.

Mais sur place, Bourée demanda tout naturellement des explications que le Tsong Li Yamen lui fournit complaisamment dans une lettre du 18 octobre 1882, en justifiant et étalant l'importance considérable de l'intervention chinoise au Tonkin :

« Depuis plus de dix ans, l'Annam a été le théâtre des ravages par des rebelles tels que Houang Tchong Tuy et Ly Hong Tchoi et la Chine y a

1. Jauréguiberry à Duclerc, Livre jaune, pièce 134.
2. *Ibid.*
3. *Mémoires* de B. Lavergne, p. 96.

envoyé à plusieurs reprises des troupes du Kouang Si pour y aider à l'extermination de ces rebelles. Ceux-ci ont été pacifiés par des bandes éparses, commandées par Tan Sse Si. Lou Tche Ping et autres se sont retirés dans des lieux bien défendus d'où ils sortent pour faire des incursions. La Chine a le devoir strict de les faire disparaître et de rendre la paix à l'Annam et d'assurer ses propres frontières. Aussi, les troupes du Kouang Si sont-elles en ce moment cantonnées dans les provinces annamites de Cao Bang-Langson et de Bac Ninh. Quant au Yunnan, cette province était aussi limitrophe de l'Annam. Quand des troubles se sont produits à Hanoi, les fuyards qui se trouvaient dans le voisinage des frontières de cette province ont voulu se soulever de toutes parts. Nos troupes du Yunnan sont alors descendues dans l'Annam en passant par la sous-préfecture de Mong Tse et de Hai Houa Fou et ont été camper dans la province de Tuyen Quang, mais aucun soldat chinois n'a été envoyé dans les environs immédiats de Hanoi, occupée par les troupes françaises. Ces mesures ont été fixées après que des décrets conformes eurent été rendus à la demande des vice-rois de Yunnan et Kouei Tchéou et des deux Kouang. Les hauts fonctionnaires de ces provinces n'ont pas encore décidé s'ils continueraient de faire avancer leurs troupes ou s'ils les retiraient, car les rebelles n'ont pas été annoncés comme complètement détruits... »[1].

Dans sa lettre d'envoi au gouvernement, Bourée soulignait combien les bruits dont le gouvernement français faisait état étaient au-dessous de la vérité. Nous touchons là un des points essentiels de l'affaire du Tonkin. Tous les plans d'intervention armée faits à Paris ont reposé sur cet axiome : la Chine n'interviendra pas.

A l'automne 1882, la menace était-elle aussi grave que l'a cru Bourée ? On peut en discuter. La Chine était-elle décidée à empêcher l'établissement des Français ? Cela n'est pas certain, mais il n'en reste pas moins que des forces régulières chinoises étaient au Tonkin et que, du même coup, toute conquête du Tonkin devait passer par la solution de cette présence des troupes régulières chinoises.

Parallèlement à l'attitude du gouvernement français qui affirmait : « La Chine ne fera pas la guerre », il semble que le gouvernement chinois ait fait le raisonnement inverse :

« Nos apparentes hésitations, et surtout la restitution à Tu-Duc des forts de Hanoi, font croire que nous nous retirerons devant les menaces de la Chine et je redoute une nouvelle entreprise », télégraphie Bourée le 24 octobre.

Il est vrai qu'au même moment, le gouvernement chinois faisait des

1. Lettre du Tsong Li Yamen à Bourée, 18 octobre 1882, Livre jaune, pièce 142, Annexe II.

ouvertures ; il suggérait un partage de protectorat. Bourée réagit vivement :

« Je tiendrais un pareil arrangement comme détestable et comme devant nous faire perdre les principaux fruits de la politique nouvelle que nous avions inaugurée »[1].

Cependant, c'est dans ce sens que Bourée allait conclure l'arrangement si controversé.

Que s'était-il passé ?

Le même jour qu'il envoyait à Duclerc la nouvelle qu'il venait d'engager la négociation, Bourée expliquait ce qui s'était passé.

Il était en possession d'un rapport (de Chambry) qui montrait le grand accroissement des forces chinoises, et de nombreuses informations sur l'engagement de la Chine au Tonkin.

« C'est dans le moment le plus aigu de cette situation éminemment dangereuse que j'ai reçu de M. Le Myre la nouvelle qu'il se proposait d'agir vigoureusement contre les bandes chinoises sur le territoire du Tonkin... C'était donc la guerre avec la Chine que le gouvernement de Saigon venait de décréter là... »[2].

En effet, il savait que les autorités militaires françaises ne distinguaient guère entre les Pavillons-Noirs et l'armée régulière chinoise, et il savait que ce que l'on risquait d'appeler « bandes » était, en fait, composé de soldats réguliers du Kouang Si et du Yunnan.

Il se rendit alors chez Ly Hong Tchang et eut avec le vice-roi cinq heures de discussion qui aboutirent à un projet d'accord dont Bourée estima pouvoir être très satisfait : « Le résultat dépasse tout ce que j'avais osé espérer. » Il les résume ainsi dans son télégramme du 19 décembre : Ouverture du Yunnan, reconnaissance de la protection française du Tonkin, sauf une zone à délimiter suivant la frontière chinoise, garantie réciproque de cet état de choses contre toute entreprise[3].

Seul, le traité Philastre a suscité un tel débordement de calomnies, d'invectives. Comme Philastre, la carrière de Bourée a été brisée, même si, lavé de l'accusation d'avoir trahi les intérêts de la France, par un jury d'honneur, il put retrouver plus tard un poste. Le rapprochement n'est pas fortuit, car les deux hommes ont eu les mêmes insulteurs et pour les mêmes raisons. Il y a peu à retenir de tous les griefs que la presse lança contre le « traité Bourée », car ils font partie d'une campagne passionnée et malsaine.

Duclerc, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil, répondit le 30 décembre : « D'après les indications contenues dans votre

1. Livre jaune, pièce 143.
2. Bourée à Duclerc, 5 décembre 1882, Livre jaune, pièce 155.
3. Livre jaune, pièce 145.

télégramme d'hier, le projet de traité que vous annoncez se présente dans des conditions acceptables. » Et quelques jours après, il insistait auprès de Jauréguiberry pour qu'on laisse les pourparlers aboutir, en soulignant que l'ouverture du Fleuve Rouge supposait l'ouverture de la Chine[1].

Par contre, Jauréguiberry tout de suite manifesta son désaccord de principe : « Notre ligne était de ne reconnaître aucun droit d'intervention de la Chine dans nos affaires avec la cour de Hué. Il affirma qu'il y avait là une politique nouvelle »[2].

Ce n'est peut-être pas inexact. L'affaire Bourée a été l'occasion de faire éclater la contradiction entre les deux lignes politiques qui avaient réussi jusqu'alors à se combiner, en masquant leur opposition. Et cela avait été possible parce que, en réalité, on en était resté au stade des plans non réalisés.

D'un côté, tous les espoirs sur la voie du Fleuve Rouge, le débouché de la Chine, les richesses du Tonkin, la facilité de la conquête où le peuple attendait la venue des Français avec impatience et la faiblesse de la Chine garante de son abstention. De l'autre, une vue plus prudente qui ne voulait pas engager la guerre à 10 000 kilomètres des frontières et fixait objectifs et moyens en fonction de cet impératif.

A l'automne 1882, faillit se produire ce qui se produira entre 1883 et 1885, c'est-à-dire la guerre avec l'Empire d'Annam et la Chine réunis, la nécessité d'envoyer des dizaines de milliers d'hommes, etc.

Car, désormais, les problèmes étaient posés clairement.

Rheinart écrit à Thomson, le nouveau gouverneur de Cochinchine — car Le Myre a payé de son poste l'échec de sa politique :

« Ce n'est que par l'emploi de la force que l'on pourra obtenir quelque chose (de l'Annam)... En ce moment, l'emploi de la force peut nous mener plus loin que nous ne voudrions. Il en peut sortir une guerre avec l'Annam et avec la Chine... » Et il précise : « ... L'Annam préférera courir le risque de devenir une simple province chinoise, plutôt que d'accepter notre protectorat... Les Chinois sont les frères aînés, nous sommes les Barbares »[3], et, dans la même lettre, Rheinart révoque en doute toutes les raisons avancées traditionnellement pour justifier l'intérêt de la conquête.

Au-delà, par conséquent, des critiques circonstanciées qu'on a adressées à l'arrangement Bourée, c'est cette orientation fondamentale qui a été au cœur du débat et qui explique l'extraordinaire violence de la polémique.

1. Livre jaune, pièce 147, 13 janvier 1883.
2. Livre jaune, pièce 146, 4 janvier 1883.
3. Livre jaune, pièce 165, 15 janvier 1883.

Les hasards de la vie parlementaire différèrent un peu les réactions parisiennes. A la fin décembre 1882, Duclerc était malade et, finalement, il démissionna le 28 janvier. Fallières lui succéda, mais ce pâle personnage était lui-même malade et abandonna la présidence du Conseil le 18 février. Ce ne fut donc que le 21 février, avec la constitution du deuxième ministère Ferry, que les Affaires étrangères, la Marine et les Colonies allaient trouver[1] des titulaires solides et le gouvernement une direction. Une politique nouvelle, rapidement, s'affirma ; le cabinet était de nuance « gambettiste » ; en ce qui concerne les affaires coloniales, le Tonkin en particulier, il marqua un tournant dans le sens d'une politique beaucoup plus agressive.

En l'espace de moins d'un mois, cette politique fut exposée à la tribune du Sénat, le 13 mars par Challemel-Lacour, et se traduisit par une série d'actes : rejet de l'arrangement Bourée ; celui-ci fut rappelé, ainsi que Rheinart ; ordre à l'amiral Meyer, commandant l'escadre des mers de Chine, d'amener la flotte dans le golfe du Tonkin.

Or, au même moment, et agissant sans ordres, Rivière donnait un tour nouveau à son action au Tonkin, en occupant Hongay et en prenant d'assaut la citadelle de Nam Dinh.

On ne s'y trompa pas. Le *Hong-kong Daily Press* écrivait dès avril : « Un nouveau chapitre de l'occupation française au Tonkin... vient d'être ouvert... »[2].

Mieux que dans les termes prudents du discours public de Challemel-Lacour, du 13 mars, on trouve le sens de cette politique dans ce télégramme de Ch. Brun, ministre de la Marine, à Thomson, gouverneur de la Cochinchine :

« L'occupation du Tonkin est décidée en principe »[3].

La volonté n'en était pas nouvelle, on l'a vu s'exprimer dans les plans de 1879, 1880 et 1882. Mais, cette fois, elle allait se traduire en actes.

En premier lieu, le désaveu et la mise en disponibilité de Bourée, dès le 5 mars, moins de deux semaines après la formation du ministère, marquent la rupture avec une ligne politique.

Les causes immédiates du rappel de Bourée sont peut-être de nature plus médiocre que la grande politique. S'il faut en croire une note[4] du commandant Fournier de 1883, et les affirmations de Cordier et de Semallé[5], le rappel de Bourée fut exigé par l'extrême-gauche dès la

1. Dans le Cabinet Fallières, la Marine et les Colonies furent confiés par intérim à de Mahy.
2. Archives Marine, BB4, 1164.
3. Livre jaune, pièce 169, 16-3-1883.
4. Archives Marine BB4, note.
5. CORDIER, *op. cit.* ; SEMALLÉ, *Quatre ans à Pékin*, Le Tonkin, 1880-84, Paris, 1933.

période de formation du cabinet Ferry, Bourée étant devenu l'ennemi des loges maçonniques, à Shanghai, et de Millot en particulier, le second de Dupuis, à propos de la gestion de la concession française de Shanghai, et du fait de ses opinions religieuses. Une lettre de Millot à Bourée, publiée par Semallé, accrédite fortement cette version.

Cependant, Bourée n'était pas simplement rappelé, c'était sa politique qui était désavouée : « Cet arrangement consacrait au profit de la Chine des concessions auxquelles il ne nous appartient pas de souscrire », dit Challemel-Lacour dans son télégramme du 5 mars qui notifie à Bourée sa disgrâce soudaine. En effet, l'année 1882, en ce qui concerne le Tonkin, avait été dominée par la préparation d'une expédition. Millot l'annonçait dès le printemps et Fournier devait en être un des principaux exécutants[1].

L'arrangement Bourée avait rendu possible la réaction de ceux qui étaient opposés à cette affaire et avait marqué le début d'une nouvelle phase de négociations. En rejetant l'arrangement Bourée, le gouvernement Ferry à peine en place indiquait donc son intention de reprendre une politique active d'intervention. C'est ce qu'expliquait Challemel-Lacour dans son discours du 13 mars au Sénat. S'il se défendait de vouloir des « entreprises chimériques hasardées », il tenait à affirmer la volonté du gouvernement de s'établir au Tonkin de façon effective et définitive et de ne pas permettre à la Chine de croire cette occupation temporaire et à la veille de finir.

Certes, il fixait des buts limités. Il ne s'agissait pas de conquérir tout le Tonkin, mais seulement d'établir des points d'occupation permanente pour garantir le pays contre les pirates, assurant ainsi les obligations du traité de 1874. Mais Ch. Brun traduisait plus brutalement, pour Thomson : « Occupation du Tonkin. » En fait, c'est bien de cela qu'il s'agissait.

En même temps que Bourée, négociateur en Chine, fut rappelé Rheinart, négociateur à Hué, qui lui aussi signalait les conséquences très graves de « l'emploi de la force qui peut mener plus loin que nous ne voudrions, il en peut sortir une guerre avec l'Annam et avec la Chine »[2], et ce pour des profits qu'il juge parfaitement illusoires.

En même temps, les deux hommes, qui n'agissaient pas de concert, avaient la même vue sur le nœud du problème qui, pour eux, était dans une entente avec la Chine.

« Mon avis est que ce n'est pas à Hué que la situation doit se dénouer. Elle doit être débattue entre Paris et Pékin, écrivait Rheinart, tandis

1. Semallé, *op. cit.*
2. Rheinart à Thomson, 15 janvier 1883, Livre jaune, pièce 165.

que Bourée écrivait : « Du côté de l'Annam, rien ne presse, tout se joue « avec la Chine » »[1].

La politique du nouveau gouvernement, au contraire, se fondant sur l'impuissance de la Chine, situait le nœud du problème à Hué et, par conséquent, visait à imposer à Tu-Duc la reconnaissance formelle du protectorat français sur le Tonkin, et en même temps à exercer effectivement les droits tirés du traité de 74 en imposant la liberté de circulation sur le Fleuve Rouge, c'est-à-dire en dispersant les Pavillons-Noirs et en obligeant l'administration annamite du Tonkin à accepter l'autorité française.

Pour cela, deux mesures étaient prises, encore fort limitées. A Hué, on voulait dépêcher, comme envoyé extraordinaire, un nouveau diplomate qui appartenait aux groupes qui, depuis des années, réclamaient une politique active et hardie, Kergaradec. C'était la reprise du vieux plan de 1879-1880. Le ton donné au projet d'instructions éclaire sur l'état d'esprit de la Marine qui triomphait enfin.

« Vous vous efforcerez de préparer notre installation prochaine au Tonkin dans des conditions définitives. Le but principal de votre mission est d'obtenir, s'il est possible, que les fonctionnaires annamites placés à la tête des provinces du delta reçoivent l'ordre de ne pas opposer à nos troupes une résistance inutile..., l'acceptation pure et simple d'événements devenus inévitables est, pour le roi Tu-Duc, le plus sûr, le seul moyen de conserver sa couronne... »[2].

Il fallut, une fois de plus, que les Affaires étrangères viennent adoucir ce langage d'où fut exclu, dans le texte définitif du 13 avril, tout aspect d'ultimatum direct à Tu-Duc.

Au début de l'affaire, tout paraissait bien simple, note plus tard *Le Télégraphe* du 4 juillet : « On envoyait M. Kergaradec à Hué pour obtenir la révision du traité de 1874 en vue de développer et affermir notre protectorat sur le Tonkin. Si Tu-Duc consentait de bonne grâce à entrer dans nos vues, tout s'arrangerait pacifiquement. Sinon, avec 3 000 hommes, le commandant Rivière, presque sans coup férir, prendrait possession des positions stratégiques du fleuve Rouge et le Dr Harmand organiserait l'administration du Tonkin.

« De la Chine, on ne se préoccupait guère... » Mais la réalité fut bien différente.

Or, au même moment, en prenant Hongai et Nam Dinh, Rivière sortait de la réserve qu'il avait observée depuis la prise de la citadelle et semblait vouloir se lancer à la conquête du delta.

1. Lettre à Fallières, 21-2-1883, *in* CORDIER, *op. cit.*
2. Projet d'instruction à Kergaradec, préparé par le ministère de la Marine, 28 mars 1883, Livre jaune, pièce 170, Annexe.

C'est, en tout cas, ainsi que l'interpréta une large partie de la presse française et étrangère. Quand, le 12 avril, arriva en France la nouvelle de la prise de Hongai et surtout de Nam Dinh, bon nombre de journaux embouchèrent les trompettes de la guerre. *Le Temps* se félicitait de voir s'écrouler le traité Philastre. *Le National* voulait que Rivière poussât jusqu'à Hué et réclamait la prise de possession du Tonkin tout entier, allant bien au-delà des limites fixées par le gouvernement. Rivière obéissait-il à des ordres gouvernementaux ? Non. L'étonnement un peu inquiet du gouvernement, apprenant le 3 avril cette équipée et télégraphiant l'ordre de « maintenir le *statu quo* et de ne rien entreprendre sauf nécessité absolue »[1] en témoigne, tout comme les lettres de Rivière qui écrivait à Mme Arman de Caillavet : « Comme le gouvernement qui ne se décidait à rien avait eu l'imprudence de m'envoyer 500 hommes, je me suis mis à faire ce qu'il ne se décidait pas à me faire faire... »

En effet, le gouvernement, pour des raisons de politique intérieure, avertit Thomson qu'aucun renfort ne pourrait partir avant mai[2]. Ce qui eut lieu effectivement.

Néanmoins, Ch. Brun prend deux mesures. Il donne l'ordre à Thomson d'envoyer au Tonkin, si nécessaire, des troupes de Cochinchine et, d'autre part, le 5 avril, il prescrit à Meyer, commandant de l'escadre d'Extrême-Orient, d'amener sa flotte dans le golfe du Tonkin : « Le commandant Rivière continuant d'agir sous sa responsabilité et restant sous vos ordres. » Le risque qu'a pris le gouvernement est d'avoir ainsi, pratiquement, donné carte blanche à un officier qui, désormais, agissait bien au-delà des instructions qui lui avaient été données, vieilles d'un an et désormais caduques, et de lui avoir laissé des demi-moyens pour faire une politique nouvelle. Imprévoyance ou calcul ?

Fin avril, au moment même de ces événements, B. Lavergne note dans ses *Mémoires* ces propos de l'amiral Galiber et de Freycinet (p. 141) : « C'est l'histoire des Kroumirs, me dit Galiber. Il paraît probable, en effet, que le seul but du gouvernement était de forcer la main à la Chambre pour lui faire voter les crédits. On veut une revanche de l'Egypte au Tonkin, et il fallait un prétexte. Quand je parlai de cela avec Freycinet, le lendemain, il me dit : « Oui, oui... c'est l'affaire des Kroumirs, tout à fait « la politique de Ferry... Quand nous étions dans le même cabinet, il « poussait toujours à engager les choses de façon à ce que le Parlement « ne pût plus reculer... » « Il ne fallait pas, me dit Galiber, laisser faire « Rivière. On se grise dans ces situations... » Je crois même qu'on l'a poussé. Très confidentiellement, l'amiral me dit qu'il a fort bien compris

1. Ch. Brun à Thomson, Livre jaune, pièces 174 et 175.
2. Archives Marine BB4, 1946, 3 avril 1883.

à la Marine qu'on avait reçu l'ordre de préparer une réponse pour la Chambre. C'est fort grave et même odieux... »[1].

Pourquoi, de son côté, Rivière prit-il ces risques qui, finalement, entraînèrent sa perte ?

En premier lieu, il avait des possibilités nouvelles, grâce aux renforts reçus en février et qui doublaient presque son effectif.

D'autre part, la situation tendait à se dégrader dans le delta. Luu Vinh Phuc venait de s'installer à Sontay avec 10 000 Pavillons-Noirs et 4 000 soldats de Hoang Ke Viem et la panique avait saisi Hanoi[2].

Les mandarins organisaient la résistance. De Marolles note, dès le 11 mars, que « tout le pays est en armes ; on ne peut plus communiquer avec Nam Dinh ».

Mais cette situation n'explique pas, bien au contraire, la prise de possession de Hongay, ce qui dispersait des forces et ajoutait aux difficultés. D'autres causes ont agi.

En Extrême-Orient, la réaction contre la politique de Bourée avait été immédiate et fort vive. Elle allait être de grande conséquence. Un des centres actifs semble avoir été Hong-kong, où se conjuguaient les intérêts des négociants français et anglais, les uns et les autres intéressés à l'ouverture de la Chine, à la navigation sur le fleuve Rouge, etc.[3].

Un de ces négociants qui joua un rôle, peut-être décisif, fut Roque, qui, après avoir exploité une compagnie de navigation fluviale et un atelier de construction navale en Cochinchine, avait créé et établi à Hong-kong une compagnie de navigation qui assurait la liaison Hong-kong, Pakhoi, Haiphong, Tourane et retour. Au centre de ce commerce joignant la Chine et le Vietnam, il recueillait beaucoup de renseignements. Il aurait été informé de l'arrangement Bourée et des dangers qu'il faisait courir au Tonkin-mines par l'amiral Meyer lui-même[4]. On a conservé de lui une correspondance fort active à partir de décembre 1882[5] : lettres à Le Myre de Vilers pour lui donner des renseignements sur le Tonkin et dénoncer le traité Bourée ; lettres à Blancsube, député de Cochinchine, contre le traité Bourée, et pour assurer que Rivière avait les forces nécessaires pour faire la conquête du Tonkin ; lettres à l'amiral Lespes, chef d'état-major général du ministère de la Marine.

1. On a souvent accusé le gouvernement Ferry d'avoir laissé assassiner Rivière sans l'avoir secouru. C'est inexact. Rivière, à partir de mars, semble bien agir *proprio motu*, et il est averti que le gouvernement ne peut pas le soutenir militairement.

2. De Marolles, *op. cit.*

3. Nous avons de nombreux extraits de la presse anglaise, de Hong-kong ou des grands ports chinois : *North China Herald, Hong-kong Daily Express*, etc., soit dans la presse française, soit dans les ouvrages français (exemple : Cordier).

4. Semallé, *op. cit.*, p. 133.

5. Archives Colonies A 00 (19), carton 1.

Au travers de ces lettres se dégage une thèse qui mérite considération. Bourée a cru traiter avec le gouvernement chinois. En fait, en traitant avec Ly Hong Chang, il a surtout traité avec le patron de la China Merchant Steam Navigation Cy. Et ceci est complété et précisé par les indications données à Rivière par Rheinart dans la lettre du 9 février 1883[1] : « La Grande Compagnie Chinoise de Navigation a demandé l'ouverture à son profit de Dong Trieu. Elle a demandé aussi l'autorisation de construire de son côté une grande sucrerie, et enfin elle a demandé la construction des mines de charbon... Les autorités provinciales, gagnées sûrement par les agents de la Compagnie, se montrent favorables à ces demandes... Nous avons donc à craindre de voir ces mines passer prochainement aux mains des Chinois, si nous ne nous hâtons pas de mettre la main dessus d'une façon quelconque... »

C'est précisément cela que Roque dit à Rivière le 8 mars 1883, lors d'un voyage qu'il fit spécialement jusqu'à Hanoi et qu'il compléta par un ensemble de notes qu'il lui envoya trois semaines plus tard, notes dans lesquelles il évaluait le nombre des Pavillons-Noirs à 7 ou 800 hommes seulement et à 1 500 hommes les forces nécessaires du côté de la France pour conquérir le Tonkin[2].

La lettre de Rheinart et le voyage de Roque ont eu un effet décisif souligné par Rivière lui-même : « En raison de la lettre que j'avais reçue de M. Rheinart... et des renseignements très précis qu'est venu me donner M. Roque et qui concordaient avec les indications de M. Rheinart..., je me suis décidé à occuper la baie de Hongay, c'est-à-dire à créer un poste à l'entrée ouest de la baie de Hongay »[3].

Démarche doublement grave, puisqu'elle ne pouvait, en aucune façon, correspondre aux instructions données à Rivière, mais prenait l'allure d'un début de conquête et, d'autre part, parce qu'elle dispersait des forces à un moment où la situation de la petite troupe française se dégradait.

Qu'en est-il de tout cela ? Nous ne le saurons de façon certaine que par l'étude des archives chinoises. Il n'est pas impossible que la Merchant Cy ait eu des visées sur le charbon tonkinois, soit pour l'exploiter, soit pour quelques fructueuses transactions. Il n'est pas impossible que Ly Hong Tchang, jouant de sa double qualité de brasseur d'affaires et de ministre tout-puissant, beaucoup plus intéressé par la Corée qui était son domaine que par le Tonkin au sujet duquel il ne voulait pas de guerre, ait troqué la paix et l'aide à l'Empire d'Annam contre la cession de la

1. Masson, *Correspond. politique du com. Rivière au Tonkin*, n° 71, p. 185.
2. Archives Colonies A 00 (19), carton 1.
3. Rivière à Thomson, 17 mars 1883, *op. cit.*

bande de terrain qui convenait à cette affaire. Il semble bien qu'il ait tout fait pour que Bourée, très isolé, et recevant peu de renseignements du Tonkin ou de Saigon, ait cru à une guerre imminente, que la Chine en réalité n'avait pas l'intention de faire, pour pouvoir mieux lui offrir l'arrangement préparé.

Ce qui est certain, c'est que la poignée d'intérêts très précis, qui tournaient autour de Dupuis et des concessions que celui-ci réclamait comme dédommagement de son aventure de 1873, se sentirent directement touchés par l'arrangement Bourée et qu'ils déclenchèrent une puissante campagne en France, dans la presse, où ils avaient de grandes possibilités, et dans le monde politique, pour renverser cette politique.

Une « note sur le programme d'action au Tonkin », émanant selon toute vraisemblance de la Direction des Colonies, et destinée à rester strictement intérieure, précise en avril 1883 : « Si la question du Tonkin rencontre dans la Chambre des députés des dispositions favorables, c'est en partie parce qu'elle permet de dédommager M. Dupuy *(sic)* des pertes qu'il a subies. Ce sentiment qui s'est fait jour à plusieurs reprises, notamment lors de la discussion du budget, ne recevrait aucune satisfaction s'il n'était pas possible de faire des concessions minières »[1].

Par ailleurs, les *Mémoires* de B. Lavergne contiennent d'assez nombreux renseignements, dont certains émanant de Bourée lui-même sur « la Société des Mines du Tonkin », de Dupuis et ses prolongements dans le monde parlementaire. D'autre part, des hommes comme Roque étaient eux aussi directement intéressés, y compris par le développement des opérations. Quelques semaines après sa visite à Hanoi, et dans le développement de l'affaire qu'il avait contribuée à lancer, Roque prenait l'adjudication de la fourniture de charbon pour l'escadre des mers de Chine, venue s'embosser dans le golfe du Tonkin[2].

Ainsi, au printemps 1883, par des voies différentes, mais finalement convergentes, ceux qu'on peut appeler « les Tonkinois » avaient créé, tant à Paris que sur place, une situation qui, par sa propre dynamique, allait transformer en un peu plus de six mois le problème du Tonkin, réduit en février à une question limitée où étaient engagés 500 hommes, en une grande affaire où la France allait se trouver lancée dans une guerre à la fois contre le royaume d'Annam et l'Empire chinois.

1. Archives Colonies A 00 (19).
2. Marines BB 4, notes.

II — LE DRAME TONKINOIS

Mai-décembre 1883
De la mort de Rivière à la prise de Sontay

Drame à trois : royaume d'Annam, Empire de Chine, France, se jouant sur quatre scènes principales : le Tonkin, la cour de Hué, la Chine, Paris. L'affaire du Tonkin, au cours de cette période, a pour données de base les points suivants :

— Du côté français, on vise à conquérir, en fait, le Tonkin, le delta tout au moins, et à s'imposer à Hué, en tenant la Chine à l'écart.

— Du côté vietnamien, le désarroi règne à la Cour où s'affrontent les factions rivales ; Tu-Duc mort, le pouvoir passe à des empereurs enfants, ou presque, maniés par des régents — au moment même où le coup de force français pose les problèmes en termes aigus et urgents. Par contre, au Tonkin, on voit se développer de façon multiple et inorganisée, la résistance nationale contre l'occupation française.

— Du côté chinois, à travers les hésitations du Tsong Ly Yamen et le bluff parisien du marquis de Tseng, la position se durcit. Ly Hung Chang est dépassé : le parti de la guerre est en train de l'emporter.

Evidemment, sur chaque scène particulière, les événements évoluent de par leur dynamique propre, mais, en même temps, sont infléchis par les réactions aux actes des autres protagonistes.

C'est ainsi que la résistance vietnamienne au Tonkin, si elle ne s'explique pas en fonction de pressions chinoises, n'a pu être que renforcée par l'évolution de la politique du Tsong Ly Yamen, et qu'à son tour elle a pesé sur les luttes internes de la cour de Hué, si bien qu'à la fin de cette période — en décembre 1883 —, les données de base qui conditionnent la politique française ont changé radicalement par rapport à ce qu'elles étaient au printemps de la même année.

1. — *Mai : l'action se noue*

L'ensemble de l'affaire, arrivée à maturité sur les différentes scènes où elle se joue, se noue rapidement au cours du mois de mai.

Du côté chinois, on apprend que Ly Hong Chang est nommé à la direction des opérations en direction de l'Annam et qu'il doit partir se mettre à la tête d'une force composite de 150 000 hommes[1].

1. Bourée assure l'intérim en attendant l'arrivée de Tricou. Dépêche du 5 mai. Livre jaune.

En même temps, le Tsong Ly Yamen charge Tseng d'interroger le gouvernement français sur ses intentions. Dans un entretien qui a lieu le 9 mai, Challemel-Lacour lui répond que la France poursuit simplement l'application du traité de 1874 ; par conséquent, c'est une affaire à régler uniquement entre la France et l'Annam, où la Chine ne saurait être partie. On ne reprendra pas à Paris la négociation que Bourée avait engagée en Chine et que le gouvernement français a interrompue.

C'est dans ce sens que va être orientée, du moins au début, la mission confiée à Tricou, non point comme ministre de France en Chine, succédant à Bourée, mais comme chargé de mission extraordinaire.

« Il faut que vous soyez bien pénétré que nous ne méditons aucune agression contre la Chine et que notre établissement au Tonkin n'implique aucune atteinte à ses intérêts légitimes. On le sait à Pékin, mais il faut aussi qu'on y soit convaincu que nous sommes résolus à consolider définitivement cet établissement et prêts à toute éventualité. Aucun doute ne peut subsister à cet égard... Nous ne saurions être détournés par la menace d'une rupture d'une action qui s'impose aujourd'hui »[1].

Effectivement, Paris a pris ses décisions.

Le 10 mai, la Chambre des députés adopte en première lecture, et sur rapport de Blancsubé, un crédit de 5 300 000 francs, le plus gros crédit voté jusqu'alors pour faire face aux besoins de l'action au Tonkin. Ce crédit, après la navette entre le Sénat et la Chambre, sera définitivement adopté le 26 mai, à l'annonce de la mort de Rivière. Il semble constituer une réponse alors qu'il était acquis pour l'essentiel à une forte majorité par les deux Chambres.

Le rapport de Blancsubé, député de Cochinchine, est un bon résumé de la position que les « Tonkinois » vont faire adopter comme politique de la France : Il faut une solution définitive, car la situation vient d'atteindre un degré d'acuité assez grand pour qu'il y ait urgence d'en finir. Un jacobinisme humanitaire, l'honneur du drapeau, la promesse d'un Eldorado justifient cette politique pour laquelle on réclame 30 000 hommes de troupe, ce qui, finalement, ne doit rien coûter, car les immenses richesses du Tonkin rembourseront — et au-delà — le crédit de 5 300 000 francs que sollicite le gouvernement.

Le 14 mai, le gouvernement avertit Tricou qu'il est envoyé en Chine et Harmand, consul à Bangkok, qu'il est choisi comme commissaire civil au Tonkin. Ainsi, après le rappel, en mars, de Bourée et de Rheinart, la nomination de Tricou et Harmand met en place une nouvelle équipe pour une nouvelle politique. Politique hardie et si sûre de son succès qu'on en est déjà à préciser l'organisation à donner au pays conquis. Le 18 mai, la veille du combat du Pont-du-Papier, le ministre de la Marine télé-

1. Challemel-Lacour à Tricou, 1er juin 1883. Livre jaune, pièce n° 204.

graphiait à Rivière pour lui annoncer qu'il avait désormais le titre de « Commandant supérieur des Troupes de la Marine au Tonkin », et qu'il devait attendre les renforts pour engager les opérations contre Sontay et Bacninh[1].

Mais sur le terrain, il en allait tout autrement, car Rivière s'inquiétait de la détérioration de la situation dans le delta. Dès le 11 mars, de Marolles note qu'on ne peut plus communiquer avec Nam Dinh, que Rivière considère, à tort, semble-t-il, comme sa principale liaison avec la mer. Aussi, le 25 mars, envoie-t-il une colonne de 800 hommes, le gros de son effectif, prendre Nam Dinh. Dans cette ville, en effet, le gouverneur, n'obéissant pas aux ordres de la cour, refusait de désarmer la citadelle. Faut-il y voir l'effet du passage d'une ambassade chinoise un peu mystérieuse, dont parle la presse anglaise de Hong-kong[2], venue peut-être pour réclamer la région de Hongai, mais, semble-t-il, composée de mandarins de rang inférieur ? Ou simplement la résistance, fort répandue parmi les mandarins, le Tong Doc (gouverneur) de Nam Dinh étant connu pour son courage et son patriotisme ?

La prise de Nam Dinh exigea un rude combat : bombardée le 27 mars, la citadelle fut enlevée le 28, mais le colonel Carreau fut grièvement blessé (il devait mourir de ses blessures quelques semaines plus tard) et les troupes adverses — Annamites et Chinois mêlés (les témoignages sont très flous sur ce point) — ne s'éloignèrent guère et quelques jours après tiraient sur la ville occupée par les Français.

Au même moment, 1 500 à 2 000 hommes des forces cantonnées dans la région de Bac Ninh lançaient une attaque sur Hanoi.

Ils furent repoussés au cours de la journée du 27 par le commandant de Villers, mais l'alerte avait été chaude à Hanoi, où l'on entendait distinctement la fusillade et d'où s'enfuirent en grand nombre Chinois et Vietnamiens. Des groupes armés étaient restés dans des villages fortifiés, près de la ville. Le 12 avril, une nouvelle attaque fut lancée contre le quartier chinois de Hanoi.

En fait, depuis un mois, comme le note de Marolles, tout le pays est en armes. En avril, les alertes sont continuelles ; en mai, la situation devient difficile. « Nous avons besoin d'aide immédiate », dit de Marolles.

Aucun paysan ne vient plus en ville, il n'y a plus rien au marché ; une reconnaissance sur la rive gauche du fleuve trouve tous les villages voisins abandonnés. Le 10, Luu Vinh Phuc, qui a massé plusieurs milliers d'hommes près de Sontay, fait afficher une proclamation qui nous a été conservée et qui est un véritable cartel lancé à Rivière.

L'amiral Meyer avait fait une visite à Hanoi les derniers jours d'avril

1. Archives Marine BB 4, 1946.
2. Archives Marine BB4, 1164. Récit de l'affaire de Nam Dinh par le correspondant à Haiphong du *Hong-kong Daily Press*.

et en était revenu plein d'optimisme officiel. Cependant, à la mi-mai, sur la demande de Rivière, il envoie les compagnies de débarquement de quelques-uns de ses navires (environ 200 hommes), ce qui porte à 1 400 l'effectif total de Rivière, mais dont plus de 400 sont immobilisés dans Nam Dinh. Les attaques sur Hanoi se multiplient. Le colonel Teyssandier note[1] :

« Nos forces et nos ressources étaient concentrées dans la concession qui, ouverte de tous côtés, se trouvait à la merci d'un coup de main. Le commandant Rivière prescrivit enfin de la mettre en état de défense, ce qu'il aurait dû faire depuis longtemps et qu'il ne différait que par bravade ou insouciance. » Cette mise en état ne fut achevée qu'à la fin du mois de mai. Le 12 mai, attaque contre la Mission ; le 14, bombardement à partir de la rive gauche du fleuve Rouge ; le 16, nouvelle attaque sur la Mission. Le 18, Rivière décide pour le lendemain la sortie qui répondra au cartel de Luu Vinh Phuc — et dont il ne devait pas revenir.

2. — *La mort de Rivière*

La tradition de l'historiographie coloniale a présenté la mort de Rivière comme un événement majeur marquant un tournant décisif de l'affaire du Tonkin : un des thèmes des discours officiels fut de mettre en avant, comme impératif de la politique française, le souci de venger Rivière.

L'historique de la conquête, établi par le Service Historique de l'Armée dès 1888[2], commence le récit des événements à cette date.

En fait, la mort de Rivière, le 19 mai 1883, ne fut qu'un incident dans un processus d'ensemble qu'elle n'a pas profondément modifié. Mais elle dévoile une vérité qui est restée cachée à l'opinion : la situation aventurée du millier d'hommes lancé à la conquête d'un pays de plus de 10 millions d'habitants. Elle dramatise l'affaire du Tonkin, fournit un motif noble à l'envoi — déjà décidé — de renforts, couvre du souci de venger un héros et l'honneur national les rivalités entre Marine et Affaires étrangères, ainsi que les très réalistes calculs du groupe de pression gambettiste et de leurs inspirateurs affairistes. Elle est, à merveille, « l'affaire des Kroumirs », dont parlaient Galibert et de Freycinet un mois plus tôt.

1. S.H.A. (Service Historique de l'Armée), Fonds du Tonkin, carton 66. Notice de Teyssandier sur le génie.

2. *L'historique de la conquête du Tonkin* est un énorme manuscrit occupant, avec les pièces annexes, les cartons 1 et 2 du « Fonds du Tonkin » du Service Historique de l'Armée. Rédigé par les capitaines Sergent et Margueron, immédiatement après la conquête, il constitue une compilation des rapports du haut commandement, de journaux de Marche, etc., et comporte de nombreux croquis. Rédigé par l'armée, il présente le point de vue de celle-ci sur le déroulement des événements. C'est un instrument de travail extrêmement précis, souvent plus complet que l'*Histoire militaire de l'Indochine française*, publié en 1930.

La nouvelle arriva le 22 à Paris[1], chiffrée, transmise par l'amiral Meyer et destinée à l'information du gouvernement, c'est-à-dire sans précaution de langage. Or, le gouvernement la livra telle quelle au public, pour une fois brutalement renseigné, « Nouvelle d'une sortie malheureuse à Hanoi, commandant Rivière tué ; officier supérieur mortellement blessé. Renforts indispensables. 14 hommes tués, 22 blessés dans les compagnies de débarquement. Je me rends à Hanoi pour diriger renfort et organiser défense »[2].

Or, le 26 mai, la Chambre discutait en seconde lecture le projet de loi sur le crédit de 5 300 000 francs qu'elle avait déjà adopté et qui lui revenait du Sénat, peu modifié.

L'effet fut immédiat. G. Perin, de l'extrême-gauche, qui, depuis dix ans, menait campagne contre les visées au Tonkin, déclara :

« Cette nouvelle modifie profondément la position de ceux qui avaient refusé de voter les crédits...

« Notre liberté d'action n'est plus entière. Il ne s'agit plus, en ce moment, de savoir si nous devons ou non occuper le Tonkin. Le devoir est de porter secours aux soldats qui seraient probablement perdus si nous n'envoyons pas des troupes de renfort... »

Et, à droite, Delafosse tint le même langage. A l'unanimité fut adopté le crédit de 5 300 000 francs.

Or, l'adoption de ce crédit était d'une importance capitale pour le gouvernement. En effet, jusqu'en mai 1883, l'engagement de la France au Tonkin n'était pas tel qu'il ne pût être révoqué par un vote hostile du Parlement, ou tout au moins orienté de nouveau dans la voie plus prudente qu'avait représenté la politique de Bourée et de Freycinet : la conquête du Tonkin-mines n'était pas encore un fait acquis. Aussi, les « Tonkinois » avaient-ils fait, à l'occasion de ce projet de loi, un effort particulier, prolongeant en France l'agitation d'hommes comme Roque en Indochine. La presse, d'inspiration gambettiste, avait « provoqué de la part de l'opinion publique une réaction moqueuse par les ridicules exagérations de certains boniments », dit *Le Télégraphe*, évidemment partial, mais de bon sens. Ils chantaient, dit-il, « la régénération de la France par le Tonkin : depuis deux ans, la France sommeillait ; vive le Tonkin ; se rouillait le patriotisme, s'atrophiait l'activité colonisatrice — vive le Tonkin ; l'activité de notre commerce maritime est là-bas, sur les rives du fleuve Rouge. Vive le Tonkin »[3].

Au même moment, Dupuis fit distribuer aux parlementaires, « comme un document semi-officiel »[4], une carte du Tonkin où étaient semées à

1. S.H.A. Rapport Bouet, carton 11. Correspondance Bouet-Harmand.
2. *Mémoires* de Bernard LAVERGNE, p. 149.
3. *Le Télégraphe*, 18 mai 1883.
4. Cette expression est du journaliste Saint-Jean, in *Le Télégraphe* du 18 mai,

foison les indications cuivre, argent et fer, zinc et plomb et, sur les bords de la rivière Noire, près de Tchen Po, était marqué « grosses pépites d'or ». Le procédé était si grossier qu'il resta dans les mémoires comme un des signes visibles des procédés de pression des « Tonkinois » et que le gouvernement dut déclarer en séance qu'aucun engagement n'avait été pris pour la concession des mines du Tonkin — ce qui n'était que formellement vrai.

Les « grosses pépites » ont-elles beaucoup pesé dans le vote des 5 millions, le 10 mai ? Seule, une étude très serrée de la vie politique française de cette période pourrait nous le dire. En tout cas, le 26 mai, la mort de Rivière recouvrit d'une réaction patriotique les « grosses pépites » de Dupuis, et permit au gouvernement de faire cautionner sa politique par un vote unanime.

Par ailleurs, le drame du Pont-du-Papier amène le gouvernement à prendre immédiatement des décisions qui précisent sa politique.

Dès le 27 mai, ordre est donné au général Bouet, commandant supérieur des troupes en Cochinchine, de partir immédiatement au Tonkin pour y prendre le commandement, en emmenant avec lui ce qu'il peut de renforts car, d'une part, il faut le temps que les renforts préparés à Toulon arrivent au Tonkin, et d'autre part parce qu'il n'est pas question d'augmenter le chiffre prévu le 18 mai, avant la mort de Rivière. On ne parle plus de prendre Sontay. Le général Bouet « devra garder Hanoi à tout prix, et si cela était indispensable, évacuer plutôt Nam Dinh »[1].

Par contre, le moment semble mal choisi pour avancer la négociation avec Hué. Kergaradec devra rester à Saigon attendant les ordres. Thomson, gouverneur de Cochinchine, dès le 27 mai, dans un télégramme à Brun[2], écrit :

« Négligeons en apparence l'intervention plus ou moins directe de la Chine et traitons en ce moment seulement avec l'Annam, qui a ouvertement à sa solde les Pavillons-Noirs et dont les gouverneurs, les mandarins et les soldats tiennent aujourd'hui campagne contre nous. C'est donc à Hué qu'il faut frapper... »[3].

C'est, en gros, la politique que va suivre la France au cours des mois de juin, juillet, août et septembre pour aboutir au premier traité imposant ouvertement à l'Annam le protectorat français, le traité Harmand, 25 août 1883.

Ch. Fourniau.

dans un article intitulé « Grosses pépites ». On sait qu'à cette époque *Le Télégraphe*, par B. Lavergne notamment, reflète souvent la pensée de Jules Grévy.

1. Bouet, Considérations générales, *SHA*, Carton 11, Correspondance Bouet-Harmand.
2. Brun est ministre de la Marine jusqu'en août 1883.
3. *Livre jaune*, pièce n° 200.